

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 646

24 – DORDOGNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

Ventes et cessions

799 527 262 RCS Périgueux.

YSYS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 39, Cours Saint-Georges, 24000 Périgueux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE FUSION Aux termes du traité de fusion établi le 21 octobre 2024 entre la société YSYS, Société Absorbante, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est 39, cours Saint- Georges, 24000 PERIGUEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 799 527 262, et la société PAN EQUIPEMENTS, Société Absorbée, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont le siège social est fixé 39, cours Saint-Georges, 24000 PERIGUEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 848 579 074, la société PAN EQUIPEMENTS ferait apport à la société YSYS de la totalité de son actif, soit 72.296 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 70.253 euros soit une valeur nette des biens et droits apportés de 2.043 € euros. Le capital de la Société Absorbante et celui de la Société Absorbée étant détenu à ce jour en totalité par la société GROUPE FOUREY ENTREPRISES, société à responsabilité limitée au capital 3.400.800 euros, dont le siège est fixé 39 cours Saint-Georges, 24000 PERIGUEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX sous le numéro 528 382 203, la société mère, et cette dernière s'engageant à conserver la totalité des actions jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante ni à augmentation de capital de cette dernière. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 24 octobre 2024 au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de PERIGUEUX. Pour avis..